

CHARLES REAUME ¹

PREMIER JUGE DU WISCONSIN.

Celui qui fait l'objet de cette courte esquisse biographique n'est pas un nom que j'exhume de l'oubli pour le léguer à l'admiration de nos arrière-neveux. Il n'a pas laissé une empreinte assez profonde sur son passage, sa sphère d'action a été trop bornée, et il n'était pas de ce bois avec lequel on fait une célébrité.

1 Les *Collections* de la Société Historique du Wisconsin, dans lesquelles j'ai déjà puisé largement, nous donnent les noms de plusieurs Canadiens qui, à l'instar de Réaume, furent revêtus de la dignité judiciaire. Signalons-les brièvement.

1^o Jacques Porlier.—Il naquit à Montréal en 1765. Il reçut une bonne éducation au Séminaire de cette ville, commença même ses études théologiques qu'il laissa pour entrer dans le commerce.

Il émigra à la Baie Verte en 1791, puis s'aventura dans les solitudes reculées qui s'étendent en haut du Mississippi pour traiter avec les Sauvages.

En janvier 1815, M. Porlier reçut une commission du gouverneur Georges Prévost, du Canada, le nommant juge de paix et capitaine de milice à la Baie Verte.

Lors de l'organisation du comté de Brown par le gouvernement américain, M. Porlier fut nommé enseigne dans la milice par le gouverneur Cass, en 1819, et trois ans après, il fut fait lieutenant.

En septembre 1820, il fut élevé aux fonctions de juge en chef du comté de Brown, comme successeur de M. Matthew Irwin, et il occupa cet office jusqu'à l'établissement du territoire du Wisconsin, en 1836.

Cette même année, il cumula aussi la charge de juge de paix et de commissaire du comté ; en 1822, on lui donna le nouveau titre de juge des preuves.

Quelques années avant sa mort, le côté droit de son corps devint paralysé et il mourut, après deux ou trois jours de maladie, à la Baie Verte, le 12 juillet 1839. Il était âgé de 74 ans. Son épouse, née Marguerite Guésie, lui survécut de cinq ans ; il eut de son mariage plusieurs enfants, dont trois existent encore.

Le juge Porlier laissa un nom intact et une mémoire estimée. Il sut remplir tous les postes de confiance auxquels il fut appelé avec honnêteté et à la satisfaction de tous les intéressés. Tel était son désir de se rendre apte à ses fonctions judiciaires, qu'il traduisit patiemment de l'anglais en français les Statuts Refondus du Territoire du Michigan. On conserve soigneusement ce manuscrit qui accuse l'esprit laborieux du Juge Jacques Porlier.